

Luc DELAUP, Maire de l'Epine, et le conseil municipal souhaitent une excellente année 2022 aux habitants de l'Epine. En raison des conditions sanitaires, cette année encore, la réunion conviviale de présentation des vœux a dû être annulée.

Cette lettre d'information est l'occasion de faire le point sur les projets en cours que les élus s'emploient à faire aboutir dans les meilleurs délais possibles.

TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

- L'installation du **parc photovoltaïque** doit débuter, pour les voies, réseaux et clôtures, la troisième semaine de février prochain. Cette phase se terminera en juillet. La pose des structures interviendra de septembre 2022 à février 2023 et la pose des modules d'avril à juillet 2023. Les raccordements et la mise en service sont prévues en septembre 2023. Les recettes budgétaires pour la commune seront au minimum les suivantes :
 - Location des terrains : 97 000 € / an avec effet du 31 juillet 2020
 - Taxe foncière sur le bâti : 35 000 € / an avec la même date d'effet
 - Mesures compensatoires forestières : 180 000 € en 2024
- L'aménagement de la **place du 19 mars 1962 et de la halle** a pris du retard en raison des résultats de l'étude du sous-sol qui impose des travaux supplémentaires très coûteux, de l'évolution du projet et de l'augmentation du prix des matériaux. Par conséquent, il a été nécessaire de revoir le projet pour en limiter le coût et rester dans l'enveloppe initiale de 300 000 €. Compte tenu des subventions obtenues (112 000 € de l'Etat et 84 000 € de la Région), la somme restant à la charge de la commune sera de l'ordre de 100 000€. Tout est mis en œuvre pour que les travaux démarrent avant l'été.
- Pour améliorer la qualité de l'eau du quartier du Moulin, **le réseau de distribution d'eau de la Perdrix** sera repris à partir du captage de la source avec création d'un petit réservoir. Le coût de ces travaux est estimé à 150 000 € et sera financé à hauteur de 70% par des subventions de l'Agence de l'Eau et du Département. Les travaux sont prévus pour le printemps 2022.
- La phase opérationnelle de l'**adressage** va se concrétiser avant l'été par la mise en place des panneaux et numéros des voies. Un courrier est adressé à tous les habitants pour expliquer le déroulement des opérations. Les adresses précises peuvent être consultées sur la Base Adresse Nationale dont voici le lien : L'Epine (05048) -Base Adresse Nationale/adresse.data.gouv.f
- Le pont de la **Grangeonne** dont le tablier est en mauvais état et devenu dangereux va être reconstruit.
- La maison **Portelette**, située à la Villette, a été achetée par la commune, partiellement démolie là où elle menaçait de s'effondrer et a été aménagée pour servir de local de stockage au service technique et aux associations. En outre, cette opération a permis de désenclaver ce secteur de la Villette pour les services de secours et d'incendie et de créer des places de stationnement.
- Les espaces autour de **l'immeuble du Chênelet** sont aménagés : des arbres ont été plantés et la construction d'un abri de jardin pour chaque appartement est prévue.
- L'état de la plupart des chemins va nécessiter la **rénovation complète des chaussées**. Compte tenu de leur coût (environ 60 000 € le km), ces travaux s'étaleront sur plusieurs années.

LE VILLAGE

- Le terrain dit « des pruniers » a été acheté par la commune pour faire un parking à l'entrée Est du village.
- Une place de stationnement réservée aux personnes handicapées et aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) a été créée au-dessus du monument aux morts. Le mur de soutènement sera renforcé.
- Deux mains courantes vont être posées, l'une sur le mur extérieur Ouest de l'école et l'autre sur le mur Ouest de l'église (coût 2 000€).
- La réfection d'un appartement communal réunissant les anciens locaux de la Mairie et l'appartement issu de la donation « Deville » est en projet. Cette opération devrait permettre d'accueillir une nouvelle famille tout en restaurant le patrimoine du village.
- La réfection des réseaux d'eau et d'assainissement au sein du village et de la Remise est incontournable compte tenu des nombreuses réparations ponctuelles devant être effectuées chaque année. Elle s'accompagnera dans toute la mesure du possible de l'enterrement des fils (EDF, téléphone). Il s'agit d'un projet très lourd et complexe qui nécessitera des travaux d'une durée d'au moins une année (voir plan ci-joint). Le coût de ces travaux atteindra 1 M € et pourra être subventionné à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau et le Département. Ce projet est d'une telle ampleur qu'il sera accompagné financièrement par la Caisse des Dépôts et des Consignations qui peut consentir aux communes des prêts de très longue durée.



PATRIMOINE

- Les trois calades en pierre sèche au cœur du village seront restaurées. Deux d'entre elles le seront en août prochain grâce à un chantier de jeunes qui s'installera à l'Epine pendant deux semaines. Ce projet, qui a obtenu une subvention de la Région, a été accompagné par le PNR des Baronnies provençales.
- Le toit du lavoir à l'Est du village est en attente des subventions demandées pour être reconstruit.

ECOLE

- L'effectif est de 18 élèves, du CE1 au CM2 à l'Epine et de 11 élèves (CP et maternelle) à Ribeyret. Une vigilance particulière est assurée sur ce sujet pour que ces deux classes soient maintenues.
- Afin d'être en conformité avec la réglementation, un agent communal supplémentaire a été recruté pour assurer la surveillance et l'animation des enfants pendant la pause méridienne.
- Le PNR des Baronnies Provençales accompagne plusieurs projets « Territoire et Environnement » portés par le professeur des écoles de l'Epine.

ANIMATION DE LA VIE COMMUNALE

- La journée du 12 novembre organisée par le professeur de l'école et ses élèves sur le thème « Beethoven et l'Europe » a été subventionnée par la commune qui a loué le piano de concert.
- La commune poursuit sa politique d'aide aux associations : au-delà des subventions versées chaque année, elle encourage les associations de l'Epine à se concerter pour proposer un calendrier harmonisé de leurs animations. De nouvelles modalités de réservation des salles polyvalentes sont fixées pour favoriser les associations.